

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/08/2026 - 12007 - 2005 B 40419 - 483 579 181 - 2BFA

SARL 2BFA

SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

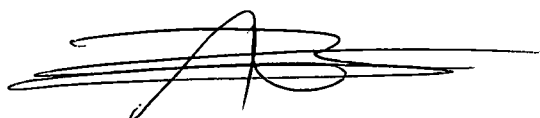
237 Rue des Pays -Bas

84100 ORANGE

RCS AVIGNON 483 579 181

Dossier d'arrêté des comptes au 31/12/2025

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the 'Certifié conforme' text.

Désignation de l'entreprise 2BFA										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 237 rue des Pays Bas - ZAC des Crémades 84100 ORANGE											
SIRET		4 8 3 5 7 9 1 8 1 0 0 0 2 3									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Exercice N clos le 31/12/2025											
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012					
		Autres *		014	16 948	016	15 107		1 840		
	Immobilisations corporelles *		028	1 190	030	1 190					
	Immobilisations financières * (1)		040	51 600	042			51 600			
	Total I (5)		044	69 738	048	16 298		53 440			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070					
		Autres * (3)		072		074					
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	105 386	086			105 386			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	105 386	098			105 386			
Total général (I+II)		110	175 123	112	16 298		158 826				
PASSIF								Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					10 000			
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126					1 000			
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131					125 000			
	Report à nouveau		134					1 915			
	Résultat de l'exercice		136					20 799			
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142					158 714			
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169								
	Comptes courants d'associés		173					112			
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176					112				
Total général (I + II + III)		180					158 826				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD											

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2BFA

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *							224
	Subventions d'exploitations reçues							226
	Autres produits							230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234
	Variation de stocks (marchandises) *							236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	5 198
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont CFE et CVAE *		243	503	244	503
	Rémunérations du personnel *							250
	Cotisations sociales		(dont cotisations personnelles de l'exploitant		380		252	
	Dotations aux amortissements *							254
			dont amortissement du fonds de commerces					255
	Dotations aux dépréciations							256
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	5 701

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280	36 000	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)				300	9 500
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
Provisions non déductibles *	322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	
		JEI (44. sexies A)	989	
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181	
ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions autre mer)	344	
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 tredecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993	
Créance due au report en arrière du déficit			346	
Droit divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decties A)	643	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decties B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decties C)	647	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decties D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decties E)	641	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decties F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decties G)	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs reportables * 84 474 dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

2BFA

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 237 rue des Pays Bas - ZAC des Crémades

84100 ORANGE

R.C.S : AVIGNON 483 579 181

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/06/2026**

Le 25/06/2026,
à 11 H,

Monsieur Jean Louis BEGARD, détenant 1 parts sociales,
Mademoiselle CAROLE BEGARD, détenant 499 parts sociales,
Monsieur Cédric BEGARD, détenant 500 parts sociales,

associés de la société **2BFA**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents .

Monsieur Cédric BEGARD, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et affectation des résultats,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître un bénéfice de 20 798,73 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir un bénéfice de 20 798,73 Euros. A ce résultat s'ajoutent le report à nouveau antérieur à hauteur de 1 915,09 Euros, ainsi qu'un prélèvement sur les réserves à hauteur de 20 000,00 Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à 42 713,82 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 42 713,82 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 2 713,82 Euros
 - A titre de distribution de dividendes pour un montant de 40 000,00 Euros
- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 40,00 Euros .

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2024	30 000		
31/12/2023	40 000		
31/12/2022	40 000		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

